

## Qu'est-ce que l'Harmonie ?

Marc Halévy  
Janvier 2008

En grec le mot αρμονια signifie "emboitement, joint, jointure ; union ; juste proportion, rapport, symétrie".

Les choses sont en harmonie si "elles vont ensemble", si leur agencement est adéquat.

Pour qu'il y ait harmonie, il faut nécessairement qu'il y ait pluralité - on ne peut être "en harmonie avec" si l'on est tout seul - et simultanéité - il faut être ensemble dans le même référentiel. Il faut de plus que les parties concernées vivent une interférence, une corrélation, une sympathie, une synergie, une syntonie qui donne du contenu au fait d'évoluer "ensemble".

On pourrait opposer αρμονια - "harmonie" - à πολεμος - "guerre" - et voir, dans le concept d'harmonie, l'idée d'un ensemble qui vit et évolue en paix.

Paix et harmonie pourraient devenir quasi synonymes à ceci près que l'harmonie suppose des rapports actifs entre parties, alors que la paix pourrait aussi concerner des ensembles inactifs de parties simplement juxtaposées, indifférentes les unes aux autres.

Des processus en harmonie, vont ensemble. Ils entretiennent des rapports de paix et de réciprocité. Ils s'entre-fécondent. Ensemble, ils sont plus que leur somme. L'harmonie serait alors une propriété émergente issue de la rencontre de deux ou plusieurs processus compatibles entre eux.

En musique - domaine d'origine du mot "harmonie" -, il y a harmonie entre sons - au sens de la musique tonale occidentale et non au sens des hétérophonies orientales ou africaines, par exemple - si ceux-ci forment accord consonnant c'est-à-dire si leurs fréquences sont dans des rapports entiers simples (tonale, tierce majeure ou mineure, quinte). On ne peut pas vraiment parler, alors, de propriété émergente même à considérer les fréquences résonnantes naturellement des fréquences appelées précisément "harmoniques" c'est-à-dire doubles, triples ou quadruples des fréquences des notes frappées. Un accord, même d'une extrême richesse harmonique, n'est qu'une superposition de notes, donc de fréquences qui ne se transforment pas mutuellement : il n'y a pas, à proprement parler, de propriété émergente c'est-à-dire de propriété neuve appartenant à l'ensemble des sons mais n'appartenant à aucun d'eux pris isolément. En musique et en acoustique, l'accord, le tout, est bien la somme de ses parties : tout cela relève d'une logique linéaire, additive, conservative.

La cuisine offre des exemples plus riches d'harmonies actives et non linéaires : les saveurs se marient entre elles et, de ces unions, émergent des textures, des goûts, des arômes nouveaux qu'il n'est plus possible de réduire aux composants du plat. Il y a bien propriétés émergentes. On parle bien, en effet, de plats, de menus, de repas harmonieux, d'harmonie entre mets et vins, etc ... Mais cette harmonie vécue est bien difficilement exprimable en termes de règles et de rapports rationnels, même si elle découle de proportions subtiles entre ingrédients. A la différence de l'harmonie musicale qui résulte de juxtapositions de sons convenablement proportionnés, l'harmonie culinaire n'émerge qu'à l'issue d'un processus de composition progressif : l'harmonie des ingrédients n'apparaît qu'au terme d'une cuisson commune, d'un mijotage amoureux, d'une marinade réciproque. Il y a interaction forte entre les ingrédients qui se transforment mutuellement. Non seulement, leur identité mute, mais ils s'enrichissent

mutuellement. C'est précisément cet enrichissement mutuel et irréversible qui engendre les propriétés émergentes nouvelles et qui instruit l'idée de l'harmonie du plat qui se concocte.

Si le plat est réussi, s'il est harmonieux donc, il sera mangé avec appétit : il entrera en parfaite harmonie avec le corps de son mangeur jusqu'à s'y incorporer totalement. Ainsi l'art culinaire serait l'art d'accommoder des ingrédients de façon à les rendre les plus assimilables possible par le corps du mangeur. "Harmonie" et "compatibilité" seraient alors bien proches ... Deux processus seraient en harmonie lorsqu'ils sont mutuellement compatibles au point d'entrer en résonance entre eux et de se métaboliser réciproquement jusqu'à ne plus former qu'un seul nouveau processus émergent qui les intègre, les dépasse et les sublime tous deux.

Il y aurait "harmonie" entre deux processus complexes si leur interférence est susceptible de produire de la survalueur, d'engendrer un nouveau processus qui les englobe, les dépasse et les sublime, c'est-à-dire qui soit plus que leur linéaire addition. Il y a harmonie si un plus un donne quelque chose qui soit autre et plus que deux.

L'harmonie devient ainsi la condition *sine qua non* pour l'engendrement de propriétés émergentes lors de la fusion de deux processus complexes initialement distincts.

Deux processus sont en harmonie s'ils peuvent entrer en résonance et si, de cette résonance, peuvent surgir des propriétés émergentes.

\*

\* \*